

CONSEIL Municipal

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal :

Jeudi 7 décembre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 A 20H30

Délibération N° 20231201 : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

- → Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la mise en place de la Prime Pouvoir d'Achat selon les modalités précisées dans la délibération,
- prévoit les crédits correspondants au budget.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

Délibération N° 20231202 : TAUX DES INDEMNITES ATTRIBUEES AUX ELUS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte la répartition des fonctions avec les indemnités correspondantes.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

<u>Délibération N° 20231203 : DECISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET COMMUNAL</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, approuve cette délibération.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20231204 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, approuve et vote cette délibération.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

<u>Délibération N° 20231205 : CREATION DU BUDGET ANNEXE « PRODUCTION ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE »</u>

- → Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la création d'un budget annexe « Production électricité photovoltaïque »,
- approuve les durées d'amortissement,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions: 0

Vote contre: 0

<u>Délibération N° 20231206: AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT LES ADS AVEC LE SICOVAL (INSTRUCTION DES CLOTURES)</u>

- → Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve cet avenant à la convention concernant les ADS avec le SICOVAL,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour: 27

Absentions: 0

Vote contre: 0

<u>Délibération N° 20231207 : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL</u> DE LA HAUTE-GARONNE

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
 - approuve l'acquisition des parcelles référencées dans la délibération,
- autorise M. le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions: 0

Vote contre: 0

Délibération N° 20231208 : VENTE DE LA PARCELLE AS 304 A L'EURO SYMBOLIQUE

- → Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la vente de la parcelle référencée ci-dessus,
- autorise M. le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions: 0

Vote contre: 0

Délibération N° 20231209 : VENTE DE LA PARCELLE AS 302 A L'EURO SYMBOLIQUE

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la vente de la parcelle référencée ci-dessus,
- autorise M. le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions: 0

Vote contre: 0

<u>Délibération N° 20231210 : ZAC DU PONT DE BOIS - RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS A LA COMMUNE</u>

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- autorise la signature de la rétrocession des espaces communs à la commune, incluant l'ensemble des voies, des réseaux, des espaces communs, y compris « Le Bois Joli » et précisant les engagements du SICOVAL suivants :
 - Travaux de réaménagement d'un exutoire du réseau pluvial,
- autorise la signature de la convention de prestation de service,

- intègre ces parcelles dans le domaine public de la commune, une fois le transfert de propriété réalisé,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- et confie le dossier à l'étude notariale de Montgiscard, Me Levy.

Vote pour : 27 Absentions : 0 Vote contre : 0

Affichée en mairie le 14 décembre 2023 et elle sera publiée à compter du 14 décembre 2023.